Docusign Envelope ID: FD176E7F-4F9B-4C17-9845-F8FDBA25976E

3 D

S.C.I. au capital de 1 000 €

Siège social : Zone d'activité Fosse Soult
59970 FRESNES SUR ESCAUT

R.C.S. VALENCIENNES 539 297 671

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq,

à 12 heures,

Le 18 décembre,

Au siège social,

Les soussignés :

Madame Virginie POIVRE née DEVILLIER, détenant 50 parts sociales,
Monsieur Daniel POIVRE, détenant 50 parts sociales,

Agissant en qualité d'associés de la société SCI 3 D, au capital de 1 000 euros, dont le siège est situé Zone d'activité Fosse Soult 59970 FRESNES SUR ESCAUT, immatriculée au R.C.S. de VALENCIENNES sous le numéro 539 297 671, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Constatation d'une nouvelle répartition des parts dans le cadre du décès d'un associé et de la réalisation de sa succession

- Modification corrélative des statuts

- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la succession de Monsieur Georges DELBECQ à la date de son décès survenu à VALENCIENNES le 28 aout 2014, associé détenant 49 parts sociales de la SCI 3 D.

Les parts de Monsieur Georges DELBECQ sont transmises le 28 aout 2014 en pleine propriété à son épouse, Madame Béatrice DELBECQ née DELCOURT.

Décide à l'unanimité d'adopter cette résolution et constate ainsi la nouvelle répartition des parts sociales de la SCI 3 D.

PD PV

Paraphes :

Docusign Envelope ID: FD176E7F-4F9B-4C17-9845-F8FDBA25976E

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide en conséquence de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

(ajout)

Le capital social est fixé à la somme de 1000 € divisé en 100 parts égales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

Madame DELCOURT Béatrice	à concurrence de 98 parts numérotées de 1 à 98
Monsieur DELOT Gérard	à concurrence de 2 parts numérotées de 99 à 100
Soit au total 100 parts	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Virginie POIVRE née DEVILLIER	**Monsieur Daniel POIVRE**
« Lu et Approuvé » et signature POIVRE Virginie	**« Lu et Approuvé » et signature** POIVRE Daniel

Paraphes :